

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 7.09.2026
Date d'affichage du compte-rendu : 16.09.2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 27

Le quatorze septembre deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **Michelet** Maire, Mme Emilie **BAUDREZ** 1^{ère} Adjoint, M. Frédéric **WATTEBLED** 2^{ème} Adjoint, Mme Christelle **BIET** 3^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 4^{ème} Adjoint, M. Christian **GOUJEAU** Maire-délégué de Crézières, Mme Marie-Claire **VEQUE** Maire-déléguée de La Bataille, M. Claude **PAILLAUD**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Véronique **LIBEAU**, M. Lionel **COIRIER**, Mme Christiane **WAROUX**, Mme Gilberte **PAYEUR**, Mme Sophie **ROBION**, M. Pascal **LHOMME**, Mme Françoise **CHASSIN**, M. Stéphane **DIONNET**, M. Stéphane **HAYE**, M. Christophe **DURAND**, M. Jérôme **BARRITAUT**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Alexandra **GLE**, Mme Mélanie **PAPILLAUD** et M. Yohan **BAUDOUIN**.

Etaient absents : Mme Yveline **BRUN**, M. Jean-Claude **LORETTE** et Mme Virginie **BAUDON** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Christiane WAROUX, M. Claude PAILLAUD et Mme Christelle BIET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Claire VEQUE.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 20 juillet 2026.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP sont communiquées :

- Le Rapport d'activités 2025 de la CDC Mellois en Poitou sera présenté par un vice-président dans chaque commune
- Un séminaire de travail de 2 jours a été organisé pour établir la feuille de route de la CDC Mellois en Poitou
- La projection des effectifs scolaires est présentée (rentrée scolaire 2026, 2807 élèves - rentrée 2027, 2678 élèves - rentrée 2028, 2551 élèves)

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

CDG79 - ADHESION A LA MISSION OPTIONNELLE « TRAITEMENT DES DOSSIERS DE RETRAITE »

Frederic Wattebled présente ce dossier introduit par Fabrice Michelet qui explique au préalable les missions du Centre de Gestion

La convention d'adhésion à la mission optionnelle « Traitement des dossiers de retraite » a pris fin sans avoir été reconduite.

Compte tenu notamment des dossiers sur l'année 2027 et de l'aide qui peut ainsi être apportée par le Centre de Gestion de Saint Maixent, pour l'élaboration des dossiers de retraite des agents, il est opportun et nécessaire de la signer pour que le CDG79 puisse aider la collectivité pour l'avancement des dossiers. Le coût d'adhésion annuel pour la collectivité, eu égard à l'effectif de la collectivité, est de 100€.

Le coût des prestations à la carte est précisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 26 voix (1 abstention), valide cette adhésion et autorise la signature de la convention correspondante.

CDG79 - ADHESION A LA PLATEFORME COLLABORATIVE INTERSTIS

Frederic Wattebled présente ce dossier

Le CDG79, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), un Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* ».

Ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 a déployé et consolidé le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants. Le déploiement de ce réseau départemental se fait en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuie notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec un espace dédié au réseau départemental et un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permet ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population à raison de 300 €/an pour les communes de 2 001 à 3 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette adhésion et autorise la signature de la convention correspondante.

RAPPORT SUR LES MODALITES DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE MISES EN PLACE

Frederic Wattebled présente ce dossier introduit par Fabrice Michelet

L'article L. 827-12 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) en vigueur depuis le 1er janvier 2022, impose la tenue d'un débat, dans les six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, portant sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection Sociale Complémentaire.

Il est précisé que ce débat qui constitue un acte de transparence démocratique, ne donne pas lieu à délibération du conseil municipal.

Il est précisé qu'en 2029, la collectivité aura l'obligation de prendre en charge, 50% de la prévoyance et 50% de la complémentaire maladie.

Les modalités adoptées par le conseil municipal le 15 décembre 2025 ont été présentées à l'assemblée.

TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION

Frederic Wattebled présente ce dossier introduit par Fabrice Michelet

Les modifications à apporter au tableau des effectifs présentées et expliquées, donnent lieu à adaptation par création ou suppression de postes comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35h
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 17h30
- Suppression d'un grade de rédacteur
- Création d'un grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 20h
- Création d'un poste d'adjoint technique à 17h30
- Suppression d'un poste d'attaché hors classe
- Création d'un poste d'attaché Principal
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 17h30

	Cat	35h	20h	17,5h		35h	20h	17,5h
Attachée hors classe	A	1			-1	0		
Attaché Principal	A	0			1	1		
Attaché	A	2				2		
Rédacteur	B	1			-1	0		
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C				1	1		
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	4		1	1en+ 1en-	5		
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1				1		
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	1				1		
Agent de Maîtrise Principal	C	1				1		
Agent de Maîtrise	C	1				1		
Adjt Technique Principal 2ème classe	C	1		2	-1	1		1
Adjt Technique Territorial	C	9	1	1	1en- 2en+	9		3
Garde champêtre chef principal	C	1				1		
TOTAL par nbre heures hebdomadaires		23	1	4		24	0	4
TOTAL Nbre de postes au 01/07/2026		28				28		
TOTAL ETP au 01/10/2026		25,57				26,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modifications proposées et le tableau des effectifs correspondant.

DELIBERATION FISCALE - EVOLUTION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS THLV VERS LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION TVLH

Frederic Wattebled présente ce dossier

La commune a mis en place en 2023, la « taxe d'habitation sur les logements vacants » (THLV). Cette taxe est supprimée au 1^{er} janvier 2027 dans le cadre de La loi de finances pour 2026, qui prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants en zone tendue et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (zones non tendues). Il est précisé que la fixation du taux est décorrélié de celui de la taxe sur les résidences secondaires.

La commune ou la communauté de communes Mellois en Poitou à fiscalité propre ayant un programme local d'habitat, peut délibérer avant le 1^{er} octobre N pour être applicable au 1^{er} janvier de N+1.

Le taux doit être délibéré chaque année avant le 15 avril de l'année N et ne peut excéder 50 %.

La commune est toujours prioritaire dans la perception de la taxe bien que la communauté de communes Mellois en Poitou ait délibéré.

Sur proposition de la commission Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 1^{er} janvier 2027. Le taux 2027 sera décidé en avril 2027.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DIA REÇUE PROPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE « AVENIR ET STRATEGIE

Fabrice Michelet présente ce dossier

Monsieur le maire précise que la propriété convoitée était la maison de naissance de Jean Francois CAIL qui présente bien sûr un intérêt patrimonial pour la collectivité. Mais il s'agit d'une vente groupée indissociable, de 2 maisons. Les acheteurs ont été rencontrés. Ils ont rassuré les élus quant au devenir de ce lieu qu'ils souhaitent valoriser avec l'empreinte de l'association de la Vestegaille, en y conservant par ailleurs, l'esprit du « Toit aux livres » initié par Jean Claude Pommier.

Le conseil municipal décide donc de ne pas préempter.

TRAVAUX RUE DU COMMERCE - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Frédéric Wattebled présente ce dossier

Les travaux rue du commerce ont débuté comme prévu le 31 août. Le 14 août, a eu lieu le nettoyage de la canalisation d'eau pluviale, prévu avant le démarrage du chantier. Une inspection vidéo a été réalisée en même temps. Celle-ci a montré des désordres (fissures, effondrements...) à plusieurs endroits, représentant environ 40ml dans la rue du commerce et au carrefour.

Compte tenu des travaux de voirie et de structure, il paraît indispensable de changer ces tronçons en mauvais état. Le devis demandé à Eurovia s'élève à 15 430 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide

- le devis correspondant à ces travaux supplémentaires qui constituera un avenant au marché initial
- le plan de financement modifié correspondant :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre	10 906,39 €	DETR	80 000,00 €
Frais indirects	3 289,64 €	CD	18 088,33 €
Travaux rue du commerce	213 111,00 €		
Travaux carrefour tête noire	98 500,00 €	FCTVA	68 086,66 €
Avenants	15 430,00 €		
Total HT	341 237,03 €		
TVA	68 247,41 €	Autofinancement	243 309,44 €
Total TTC	409 484,43 €	Total TTC	409 484,43 €

TRAVAUX SUR LES EGLISES - POINT D'ETAPE SUITE A LA RENCONTRE AVEC LA DIRECTION REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES

Fabrice Michelet introduit ce dossier.

Un rendez-vous a eu lieu le 2 septembre en présence du maire, de Frédéric Wattebled, Sophie Robion, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et M BERHAULT maître d'œuvre des opérations concernant les églises de Tillou, Javarzay et La Bataille, pour faire un point d'étape quant aux possibilités de partenariat financier de la DRAC au sujet de ces opérations

EGLISE DE TILLOU *Sophie Robion présente ce dossier*

Accord sur les travaux à envisager à savoir :

- Rénovation de l'extérieur (couverture, crépis, vitraux, portes) pour réduire les désordres d'humidité de l'église estimée à 318 000 € HT
- Nécessité d'effectuer des travaux intérieurs minimum avant rénovation du retable assainissement et parois du chœur de l'église

2027 : Pas de financement de travaux par la DRAC – Pas de travaux

2028 : Prise en compte par la DRAC de la partie maîtrise d'œuvre à raison de 30 %

2029 : Réalisation des travaux extérieurs

Validation pour « nettoyer » l'intérieur en 2027, en collaboration avec l'équipe liturgique

EGLISE DE JAVARZAY *Frédéric Wattebled présente ce dossier*

Travaux urgents à réaliser avant rénovation (Assainissement et consolidation façade ouest)

Travaux intérieurs après ceux de Tillou

Proposition pour 2027 :

- Travaux assainissement (100% commune)
- Façade ouest – installation de tirants (100% commune)
- Travaux urgents d'entretien à hauteur de 50 000 € maximum (40% DRAC, 60% commune)

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Patrick Petit en charge des services techniques

- L'analyse des sols pour le terrain stabilisé est obtenue.
- Travaux SIVU en cours entre Tillou et les Vaux
- Expertise demain suite à l'incendie lié à un problème électrique aux services techniques
- Prolongation de 2 arrêts de travail au service Gestion des Espaces
- Portes ouvertes du SIVU le 15.09.2026
- Incivilités aux abords des conteneurs toujours trop récurrentes malgré les contrôles faits

Sophie Robion en charge du patrimoine

- Visite guidée de la commune par Franck Buffeteau le 2 octobre à 18h

Alexandra Glé en charge de l'ECHO des sources

- 2 nouveautés validées par la commission : parole donnée à un lycéen du lycée JF Cail dans le journal + jeu concours pour identification de patrimoine
- distribution simultanée du magazine Mellois en Poitou avec le prochain journal

Christelle biet en charge des affaires sociales

- L'Analyse des Besoins Sociaux est lancée avec le projet d'en faire une restitution courant novembre
- Une 1^{re} réunion de divers partenaires potentiels pour la constitution d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles, a eu lieu en présence d'Olivier Gayet maire de Lezay venu présenter l'expérience de Lezay où il a été créé depuis 2 ans.

Emilie BAUDREZ en charge de l'animation et de la communication

- Réunion de la commission Culture Communication le 15/09/2026 pour l'examen des offres reçues pour le site internet de la collectivité
- La prochaine réunion de la commission Culture Communication est confirmée le 30.09.2026
- Le programme d'animations de fin d'année est en cours de finalisation
- La préparation du calendrier des animations 2027 est en cours

Frédéric Wattebled en charge des finances et RH

en sa qualité de 1^{er} vice-président du SMAEP 4B, informe l'assemblée, que les élections du président, des vice-présidents et du bureau du Syndicat 4B ont été invalidées par le Tribunal. Une décision du comité de direction à prendre en bureau sera nécessaire quant à la suite à donner. De nouvelles élections pourraient avoir lieu en octobre ou novembre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque les questions diverses et répond aux questionnements de plusieurs élus, avant de clore la séance à 22h45 :

- Bonne participation au repas partagé entre le élus et agents, pour permettre de mieux se connaître
- Elections sénatoriales – convocation à confirmer – organisation – covoiturage minibus et voitures (départ 9h depuis la mairie)
- Rappel des réunions publiques dans chacune des communes déléguées à 20h30 :
 - Chef Boutonne le 16 septembre,
 - Crézières le 21 septembre
 - La Bataille le 28 septembre
 - Tillou le 5 octobre.
- Le Forum des associations du 11 septembre au centre culturel, a été l'occasion d'honorer 2 agents communaux Stéphane Petit garde champêtre et Christophe Grolleau responsable du service gestion des espaces publics, qui se sont vu remettre une lettre de félicitations du Préfet pour avoir sauvé une personne dans une chaufferie enfumée. Bravo
Regret néanmoins quant au peu de fréquentation à ce forum malgré quelques retours positifs de certaines associations et le coté positif d'un moment partagé par les bénévoles dont l'action mérite d'être valorisée

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 12 octobre 2026

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne le 14 septembre 2026.

Le secrétaire de séance
Marie-Claire VEQUE

Le Maire
Fabrice MICHELET